

comment ma commune se mobilise ?

Pour signifier son engagement en faveur du zéro pesticide, chaque commune signe la **charte régionale d'entretien des espaces communaux** qui comporte **3 niveaux** de mise en œuvre :

Le niveau 1 (1 libellule)

marque l'engagement de la commune dans la démarche « zéro pesticide » et la mise en place d'actions de sensibilisation des élus, du grand public et de formation des agents des services espaces verts.



Le niveau 2 (2 libellules)

témoigne de la suppression de l'utilisation des pesticides depuis au moins 1 an sur son territoire et la mise en œuvre d'une gestion différenciée de ses espaces verts selon les contraintes, la vocation de chaque espace et sa localisation.



Le niveau 3 (3 libellules)

correspond à la suppression complète des pesticides sur l'espace public, à la sensibilisation auprès des autres gestionnaires d'espaces de son territoire (y compris les espaces privés) et à l'initiation d'une démarche de préservation de la biodiversité et de restauration des milieux aquatiques.



Pourquoi une libellule ?

Cet insecte est un symbole de la bonne santé des milieux humides. On trouve des libellules près des cours d'eau et des étangs lorsqu'une certaine qualité de l'eau est préservée. C'est un animal fragile et élégant, un des innombrables trésors de la biodiversité sur le territoire du Grand Est.

Une démarche Zéro pesticides initiée par la Région Grand Est et les Agences de l'eau

Les distinctions « **commune nature** » et « **espace nature** » sont décernées depuis 2011, par la Région Grand Est et les Agences de l'eau pour encourager les pratiques respectueuses de la qualité de la ressource en eau. Des panneaux d'entrée de commune sont offerts pour valoriser le niveau d'engagement de la collectivité.

Pour contribuer à développer les pratiques les plus respectueuses de l'environnement

des formations gratuites sont proposées aux communes, financées par la Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Ces journées sont dispensées par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (Fredon).

Plus d'infos :
www.eau-rhin-meuse.fr
www.eau-seine-normandie.fr
www.grandest.fr



Ma commune sans pesticide

**TOUS
concernés !**



pourquoi ma commune se mobilise ?

Les pratiques de désherbage des voiries et d'entretien des espaces communaux **peuvent gravement dégrader la qualité des ressources en eau si elles sont effectuées avec des produits chimiques.**

Les stations d'épuration **ne sont pas conçues pour traiter les pesticides et leurs produits de dégradation.**

Ces produits se retrouvent **tôt ou tard** dans le milieu naturel.



**Protéger
les eaux souterraines
et les rivières,**
c'est préserver les milieux naturels
et la biodiversité,
tout autant que notre santé
et celle de tous les êtres vivants
dans notre environnement.

préserver les ressources en eau : tous concernés !

Les eaux souterraines et les rivières constituent **une ressource de première importance pour l'alimentation en eau potable** ainsi que pour de nombreuses activités économiques, notamment agroalimentaires.

La pollution par les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides,...) est **un des principaux facteurs de détérioration de la qualité de l'eau.**

Tous les acteurs sont concernés, de l'agriculteur aux collectivités en passant par les jardiniers amateurs.

La mise en œuvre de techniques alternatives aux traitements chimiques et la gestion différenciée des espaces verts est devenue **une priorité.**

Changer de point de vue :

La présence d'herbes folles en bord de voiries ou de fleurs sauvages dans les espaces verts va parfois de pair avec le changement des pratiques. La perception de chacun doit évoluer pour une meilleure acceptation de ces végétaux dans nos paysages, signes d'une meilleure prise en compte de la qualité des rivières et des eaux souterraines. Ces herbes qui poussent spontanément ne sont donc pas si mauvaises !

et moi que puis-je faire ?

Les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires sont variées et **peuvent être pratiquées par tous.** Voici **quelques exemples** concrets :

-  **tondre moins court** le gazon, laisser de la place aux zones plantées en prairie ou non fauchées...
-  **choisir des espèces locales**, souvent plus résistantes car adaptées au climat
-  **utiliser du paillage** au pied des arbustes et des plantes en massif afin de limiter la pousse des herbes folles
-  **effectuer un désherbage** mécanique avec un couteau, une binette ou un sarcloir
-  **s'équiper en matériel de désherbage thermique** si nécessaire
-  **privilégier des espèces moins fragiles**, nécessitant moins d'entretien
-  **associer différentes espèces entre elles** afin de renforcer leur résistance aux maladies
-  **recourir à des moyens de "lutte biologique"**
-  **retourner les résidus de produits chimiques** entamés ou périmés dans les déchetteries
-  **accepter la présence des herbes folles.**